

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE : Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE

Siège Social : 45, Avenue Kheireddine Pacha- 1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

Indicateurs :

	1er trimestre de l'exercice comptable 2024	1er trimestre de l'exercice comptable 2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
1/ Primes émises	84 946 790	78 631 269	240 008 051
Non Vie :	72 478 992	68 312 066	169 150 767
Automobile	31 558 788	28 372 154	81 974 260
Incendie& Multirisques	14 533 961	12 612 412	21 978 145
Transport	2 656 376	3 253 452	13 606 107
Autres branches	23 729 867	24 074 048	51 592 255
Vie :	12 467 798	10 319 203	70 857 284
2/ Primes cédées	22 300 925	20 762 129	46 559 204
Non Vie :	21 992 719	20 227 253	45 492 691
Automobile	1 548 287	1 367 260	3 965 976
Incendie& Multirisques	12 602 386	10 464 344	18 595 652
Transport	1 335 637	1 904 026	9 131 738
Autres branches	6 506 410	6 491 622	13 799 325
Vie :	308 206	534 876	1 066 513
3/ Commissions	8 882 570	8 526 379	24 451 467
4/ Charges de sinistres déclarés en cours	19 985 238	18 191 406	150 921 714
Non Vie :	15 165 039	13 729 885	115 083 027
Automobile	9 510 202	8 819 949	64 018 421
Incendie& Multirisques	954 764	389 550	8 118 008
Transport	40 724	36 482	1 796 795
Autres branches	4 659 348	4 483 905	41 149 803
Vie (**) :	4 820 199	4 461 521	35 838 687
5/ Produits des placements dont revenus financiers	15 896 645	12 384 250	56 924 025
	15 550 535	12 058 755	55 257 926

Commentaires : (*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2023 : Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(**) Y compris capitaux échus.

En DT

COMMENTAIRES:

1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 31 MARS 2024:

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

- **La constatation des revenus:**
 - **Les Primes émises :** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.
 - **Les Primes cédées :** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.
- **La constatation des charges :**
 - **Charges de commissions :** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
 - **Charges de sinistres déclarés en cours** (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.
- **La constatation des produits des placements :** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1^{er} janvier au 31 Mars 2024 :

2-1/ Production :

Une croissance de la production globale de la Compagnie de 8% générée essentiellement par les branches Automobile, Vie, Incendie & Multirisques et Risques Spéciaux.

A noter que les branches Maladie Groupe et Transport ont enregistré un recul de leur niveau d'activité.

2-2/ Sinistres :

La sinistralité de la Compagnie s'est établie quasiment au même niveau que l'exercice écoulé, avec un ratio de sinistres à primes de 17,96% contre 17,77% au 31 Mars 2023.

2-3/ Placements :

Une augmentation des produits de placements, au 31 Mars 2024, de 3,5MD environ, provenant essentiellement des revenus de notre portefeuille titres.